LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

UNE VIOLENTE ATTAQUE DES INSURGÉS DEVANT MADRID A ÉTE REPOUSSEE

SUR LE FRONT D'OVIEDO, LES GOUVERNEMENTAUX ONT DÉCLENCHÉ UNE VIGOUREUSE OFFENSIVE : ::

Madrid, 1er. — Hier, à 11 h. du soir, les insurgés cantonnés aux environs du Pont des Français ont esquissé un mouvement offensif en direction des lignes loyales. Cette attaque très dure était menée parallèlement avec les forces retranchées dans la Cité Universitaire. Les troupes républicaines ont résisté à l'attaque, soutenues par l'artillerie et les mitrailleuses. Vers minuit, l'engagement a diminué d'intensité et les troupes gouvernementales sont restées sur leurs positions.

Une contre-attaque des miliciens

Madrid, 1er. — L'attaque des troupes nationalistes dans le secteur du Pont des Français avait pour but de donner plus de facilité au ravitaillement des troupes retranchées dans la Cité Universitaire et que les récentes avances des loyaux ont mises en péril. L'attaque a duré une partie de la nuit, mais elle a été relativement courte : deux heures après le début l'action était terminée, grâce à l'artillerie gouvernementale qui fit pleuvoir sur les assaillants une quantité de projectiles.

De même fut repoussée la tentative de sortie des éléments insurgés qui occupent les ruines de l'hôpital-clinique. Ces deux engagements ont coûté aux troupes du Général Franco une centaine de morts et de blessés.

Après avoir repoussé les insurgés, les miliciens déclenchèrent une contre-attaque à la Cité Universitaire, à la hauteur de l'hôpital Santa-Cristina. Les forces insurgées résistèrent vaillamment, mais ne purent empêcher les loyaux de s'emparer de la tranchée défendant sur le flanc gauche du dit hôpital. Cette action entraîna l'abandon par les insurgés d'une maison voisine que les miliciens occupèrent et fortifièrent aussitôt. Cette nouvelle position constituait un bastion avancé de la défense des rebelles.

Ces derniers n'ont atteint aucun des objectifs qu'ils s'étaient fixés, en particulier la prise du Pont des Français, qui reste en la possession de l'armée républicaine.

Succès des républicains dans le secteur de Jarama

Madrid, 1er. — Dans le secteur du Jarama, l'armée républicaine continue son organisation et poursuit sa tactique d'incursions répétées dans les lignes adverses. Ce matin, à la suite d'un mouvement enveloppant, les loyaux ont réussi à s'emparer de positions secondaires. Toutefois, il faut signaler que les insurgés concentrent leurs troupes dans cette partie du front et opposent aux troupes républicaines une résistance opiniâtre.

Dans le secteur situé sur la rive gauche du Tage, on enregistre un violent duel d'artillerie, les insurgés s'efforçant d'atteindre, depuis les environs de Tolède, les troupes loyales cantonnées à Los Cigarrales.

L'artillerie gouvernementale a riposté en intensifiant son feu sur les batteries ennemies et sur Barrio de Tolède, dans la banlieue de la ville. Les obus ont atteint un certain nombre d'édifices transformés en casernes et parmi lesquels celui qui était destiné au gouverneur militaire de Tolède, près de l'Alcazar.

Un court engagement

Madrid, 1er. — Dans les secteurs de la capitale, le calme a régné toute la matinée sauf près de la route de la Corogne où les troupes loyales ont attaqué énergiquement les avant-gardes insurgées qui s'organisaient pour tenter un coup de main.

L'engagement fut de courte durée et les nationalistes dispersés n'ont pas résisté, d'autant plus que l'artillerie gouvernementale exécuta un tir de barrage nettement efficace.

Sur le front d'Oviedo

Salamanque, 1er. — Communiqué officiel du grand quertier général :

« Situation à 20 heures : Armées du Sud, 8e Division. — Un nouvel échec a été aujourd'hui la réponse à une attaque générale contre le front d'Oviedo par les troupes rouges. L'ennemi a subi des pertes énormes ; nous avons conservé la totalité de nos positions. Un des points les plus bombardés, malgré les signes bien visibles de la Croix-Rouge, et la connaissance de la situation exacte par tous les miliciens de la province, a été l'hôpital d'Oviedo.

» L'échec de l'ennemi sur le front des Asturies dépasse toute mesure. Des bataillons entiers ont disparus dans leur attaque malheureuse contre nos lignes. »

LA FRANCE NE REÇOIT PLUS DE PYRITES ESPAGNOLES

Paris, 1er. — Depuis le 4 février aux termes d'un décret du chef du gouvernement national de Burgos, toutes les exportations de pyrites espagnoles à destination de la France sont jusqu'à nouvel ordre interdites. Cette décision a été aussitôt appliquée non seulement aux expéditions futures mais également aux bateaux affrétés déjà par des sociétés minières ou des acheteurs français et qui ont été détournés.

On ne peut sans inquiétude se demander ce qui adviendra de l'industrie chimique et de la Défense nationale françaises si le gouvernement de Burgos maintient l'interdiction d'exportation des pyrites vers la France, arrêtant ainsi l'effort actuel de notre pays qui ne peut trouver immédiatement en Amérique les matières de remplacement.

L'Angleterre se préparerait à négocier un accord

Londres, 1er. — On dément dans les milieux bien informés britanniques que la Grande-Bretagne ait conclu avec le général Franco un accord relatif à la fourniture de pyrites. On dit qu'il est également inexact que la Grande-Bretagne ait nommé à Burgos un agent commercial et y ait envoyé un observateur militaire.

On reconnaît, par contre, qu'une délégation anglaise plus ou moins officieuse est actuellement en route pour Burgos afin de jeter les bases d'un accord qui sauvegarderait les intérêts britanniques en Espagne. Ces intérêts concernant essentiellement les pyrites, les fruits et le sherry. Ces conversations sont nécessaires en raison des réquisitions faites par le gouvernement de Burgos des produits de certaines exploitations britanniques.

LA SITUATION DU CABINET BELGE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Van Zeeland vient en France pour se reposer

Bruxelles, 1er. — On assure, dans les milieux bien informés, que si M. Van Zeeland s'est rendu en France, il ne s'est pas arrêté à Paris et que par conséquent il n'a pas eu de conversations d'ordre politique. On insiste sur le fait que le premier ministre de Belgique ayant réellement besoin de repos est allé en France, vraisemblablement dans le Midi, afin de prendre un congé, et qu'il n'a pas voulu indiquer sa destination afin de n'être pas dérangé. Il est probable cependant qu'il aura à Paris des entretiens à son retour de vacances, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours.

A ce propos, les milieux diplomatiques belges se sont montrés assez surpris des interprétations données à l'étranger sur la tendance de la politique internationale du pays. On assure que la position de la Belgique demeure celle qui a été fixée par les discours et les commentaires officieux publiés depuis le discours du Roi, du 14 octobre dernier.

Dans la récente note à la Grande-Bretagne qui n'a pas été publiée jusqu'à présent, la Belgique aurait certes exprimé le désir de voir établir un nouveau statut de sécurité qui embrasserait l'occident de l'Europe. Elle a expliqué les raisons pour lesquelles elle estime ne pouvoir continuer à garantir les anciennes puissances locarniennes tout en acceptant avec reconnaissance les promesses de garanties formulées par la France et la Grande-Bretagne. Mais il ne serait nullement question pour elle de se dégager unilatéralement des obligations qu'elle a contractées. Une révision du statut belge ne peut avoir lieu, estime-t-on à Bruxelles, que dans une conférence générale envisageant l'ensemble des problèmes occidentaux. Cette conférence et cette révision, la Belgique les souhaite prochaines, sans se dissimuler les difficultés de la réalisation immédiate.

M. Bovesse aussi vient en France

Bruxelles, 1er. — M. Bovesse, ministre de la Justice, quittera Bruxelles demain, se rendant dans le midi de la France où il prendra une dizaine de jours de repos.

UNE BOMBE D'AVIATION DANS LE VESTIAIRE DES OUVRIÈRES D'UNE USINE D'AVIATION

Paris, 1er. — On a découvert, ce matin, dans le vestiaire des ouvrières, à l'usine d'aviation Lioré-Neuport à Issy-les-Moulineaux, un bombe d'avion à ailettes de dix kilos. Cette bombe avait traversé le toit en matériaux légers. On enquête pour savoir si elle n'aurait pas été jetée de l'extérieur.

M. JARDILLIER A BELGRADE

Belgrade 1er. — Hier soir, après inauguration du câble sous-marin à Igalo, un banquet a été offert en l'honneur de M. Jardillier. Les ministres des P.T.T. de France et de Yougoslavie ont échangé des toasts cordiaux. Ils ont souligné que la collaboration des deux pays dans tous les domaines ne pouvait que contribuer à renforcer la Paix.

Aujourd'hui, M. Jardillier s'est rendu à la Baie de Holor ; il visitera demain Dubrovnik (Raguse).

« Le Parti radical doit rester fidèle à la propriété individuelle », a déclaré M. Archimbaud

Versailles, 1er. — M. Archimbauld, député, présidant un banquet radical d'originaires de la Drôme, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré notamment :

« Il est inexact de dire que le parti radical et radical-socialiste traverse une crise dans tous nos départements. Il est, au contraire, en pleine progression.

» Cette progression continuera si nous savons rester fidèles à notre doctrine qui correspond exactement à la mentalité des vrais et sincères républicains traditionnalistes de ce pays.

» Nos chefs, Edouard Herriot, Edouard Daladier, Camille Chautemps, en qui nous avons entière confiance, sont pleinement d'accord sur l'orientation à donner à notre action et cette unité de vue est pour notre part une force considérable. Si nos adversaires comptent sur notre désunion, ils se trompent. »

M. Archimbaud définit ensuite le mot d'ordre actuel du Parti radical qui doit être un mot d'ordre de justice.

« La justice pour une démocratie, c'est l'application de certains principes moraux très simples : 1° Il faut que chacun puisse vivre avec le produit de son travail ; 2° il ne faut pas que la richesse de quelques-uns soit faite de la misère publique ; 3° il faut que chacun soit rétribué suivant les services qu'il rend à la collectivité.

» Le Parti radical et radical-socialiste, s'il veut se souvenir de sa tradition jacobine, peut demain rendre de grands services à la France en restant fidèle à la propriété individuelle et en plaçant au-dessus de tout l'intérêt de la Nation. Il a donné sa parole au « Rassemblement populaire », il doit tenir sa parole. S'il a su jusqu'ici se garder de la désunion, il doit se garder de l'opportunisme qui désagrège tous les partis. »

Le mystère de l'agression de l'avenue Lamballe semble se dissiper

La bonne de Mlle Grenier, la victime, a disparu et on la recherche ainsi que son ami

Paris, 1er. — On publie les détails suivants sur l'agression dont a été victime hier soir, Mlle Grenier, avenue de Lamballe : « Des premiers éléments recueillis par le magistrat instructeur, un fait certain se dégage : les malandrins étaient parfaitement au courant des lieux.

C'est ainsi que dans la chambre à coucher, ils se sont dirigés sans hésitation vers une commode Louis XV, dans laquelle se trouvait un coffret contenant de l'argent et des bijoux, puis vers un placard où Mlle Grenier avait placé un second coffret contenant également des bijoux.

Le montant du vol est d'environ 200.000 francs

Le montant total du vol est important : outre les deux bagues arrachées à leur victime, les cambrioleurs ont emporté un bracelet d'une valeur de 135.000 fr., deux perles grises de 10.000 fr. et une boîte de laque ornée de diamants de même valeur dans un des coffrets, ils ont également fait main-basse sur 40.000 fr. en billets de banque.

Cependant, une liasse de 25.000 francs qu'ils ont laissé tomber dans leur précipitation a été retrouvée sur le parquet.

« Joséphine » avait un ami, l'un des malfaiteurs, peut-être...

Voici quelque temps, Mlle Grenier engageait, sur la recommandation d'une amie, une jeune femme de chambre qu'elle ne connaît d'ailleurs que sous son prénom de Joséphine. Celle-ci avait pour ami un jeune homme dont le signalement semble se rapprocher de celui d'un des deux malfaiteurs.

Coïncidence bizarre, Joséphine n'a pas paru hier chez sa maîtresse.

Les enquêteurs, sans négliger d'autres éléments de recherches, semblent s'attacher particulièrement à cette piste. M. Vleban, secrétaire du commissariat, a interrogé, dans la soirée, plusieurs personnes pouvant fournir des renseignements sur la femme de chambre et sur son ami.

L'AFFAIRE du « docteur » Hecker de Flavy-le-Martel

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Docteur Hecker il était, docteur Hecker il veut rester. On lui a prouvé que contrairement à ses dires, il n'a jamais été étudiant en médecine à Strasbourg, ni même lyceen dans cette ville, encore moins diplômé de la Faculté de médecine. Il a haussé les épaules ; il a ergoté lamentablement lorsqu'on lui a demandé de soumettre à appréciation ses connaissances en allemand, langue en laquelle il aurait fait ses études, selon ses déclarations.

« Mais c'est bien toi ! »

Une nouvelle scène qui fut, tour à tour émouvante et comique s'est déroulée dans le cabinet de M. Delassault où le docteur appelé par convocation arriva vers 15 h., hier après-midi, accompagné de Me Valensi, son avocat. M. Delassault attendait son client de pied ferme. Il avait en réserve cinq témoins appelés spécialement de Paris.

— Nous allons reconstituer votre vie de 1906 à 1914, commença le juge d'instruction. Pendant cette période, vous dites avoir fait des études de médecine à Strasbourg. Vous étiez en réalité à Paris, simple employé. Voici les livres de comptabilité de la Société des Alliages. Vous avez été engagé le 11 avril 1906. C'est bien de vous qu'il s'agit. Votre état civil est très exactement mentionné. Vous l'avez quittée le 31 mars 1911, pour effectuer votre service militaire. Revenu le 20 septembre 1913, vous en êtes parti en décembre de la même année. En février 1914, vous étiez engagé à l'Orfèvrerie Boulanger. Vous avez quitté cette maison à la déclaration de guerre pour rejoindre le dépôt de votre regiment à Saint-Denis. C'est exact, n'est-ce pas ?

— Quelle méprise, gémit M. René Hecker sur un ton lamentable. Est-ce possible que l'on puisse se tromper de la sorte.

Et le docteur de se plaindre qu'il est victime d'une odieuse machination et d'un inexplicable concours de circonstances. Les protestations du docteur n'émurent pas M. Delassault dont l'opinion est faite depuis longtemps. Il fit appeler les témoins. Le premier qu'il introduit regarda l'inculpé puis s'avançant vers lui :

— René ! Mais c'est bien toi.

Le deuxième en fit autant, les autres agirent de même. Ces témoins étaient les anciens compagnons de travail de l'employé parisien René Hecker . MM. Marcel Marclaux, fondé de pouvoirs ; Cassin et Marteau, de la Société des Alliages et MM. Pinteau, directeur ; Barreau, employé à l'orfèvrerie Boulanger. L'un s'étonna, un autre s'indigna en voyant que René Hecker ne voulait plus reconnaître ses anciens camarades d'atelier.

— Allons, voyons René, disaient-ils, rappelle-toi ceci. Souviens-toi de cela et ils évoquaient des souvenirs communs.

Hecker restait sourd à toutes les invitations et se contentait de répondre simplement : « Messieurs, vous vous trompez ». La plupart avaient apporté de vieilles photos jaunies par le temps. René Hecker regarda les documents.

— Quelle plaisanterie, dit-il, ce n'est pas moi qui figure dans vos groupes.

Les témoins auraient donné leur tête à couper qu'ils n'étaient pas victimes d'une illusion.

L'un d'eux, M. Léon Caffin, affecté par l'accueil que lui avait fait René Hecker, ne put faire moins que de lui dire : « Il sortira d'ici un imbécile, mais je sais bien que ce ne sera pas moi, car tu es bien René Hecker que j'ai connu comme employé à la Société d'Alliages et tu es bien aussi le médecin auxiliaire qui m'a donné des soins pendant la guerre dans un hôpital du front, me déclarant être René Hecker, mon ancien camarade de travail. »

La note comique fut apportée par M. Marteau, caissier de la Société des Alliages.

— Je suis heureux de te revoir, s'était-il écrié en entrant.

Comme le docteur opposait à ses protestations d'amitié un visage ferme et hostile, M. Marteau s'emporta.

— Rappelle-toi donc, s'écria-t-il, quand tu avais ta paralysie faciale.

René Hecker haussa les épaules, alors le témoin fougueux :

— Eh bien, mon vieux, quand tu feras ta thèse en médecine, tu pourras prendre comme sujet : « L'amnésie pouvant résulter de la paralysie faciale ».

M. René Hecker n'a pas daigné sourire. Il a quitté le cabinet du juge d'instruction, un peu vexé, un peu plus sombre aussi.

L'épilogue de son aventure approche. René Hecker continuera-t-il à nier, à soutenir devant les juges qu'il n'a pas usurpé le titre de docteur.

B.

LE MARI ASSASSIN DE DUNKERQUE DEVANT LES ASSISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il rentra chez lui vers deux heures. Il chercha sa femme en menant grand tapage dans toute la maison, car la malheureuse avait cru bon de se cacher. Il la retrouva dans une chambre occupée habituellement par des clients.

Le lit paraissait légèrement bombé, il souleva le matelas et trouva la pauvre femme accroupie.

« Ne me tues pas » implora la malheureuse.

Mais l'homme impitoyable demeura sourd. Il déchargea sur elle, à bout portant, les six coups de son revolver et la mort saisit la pauvre femme, dans le seul geste de protestation qu'elle avait pu faire, en mettant son bras gauche devant la figure.

L'AUDIENCE

Le procès n'a guère fait recette et lorsque le Président, M. Mommessin ouvre l'audience, il n'y a que relativement peu de monde dans le prétoire.

M. l'avocat-général Bornet occupe le siège du ministère public, Me Moreel, représente les intérêts de la partie civile et Me Valentin a pris place au banc de la défense.

Derrière son brillant défenseur, Mouquet, grand et élégant personnage, à qui la nature a prodigué tous les dons de la beauté physique, a pris un air renfrogné qui le fait paraître légèrement abruti.

Ce verbeux, ce phraseur, qui menaçait avec tant d'éloquence et qui, avec un rare souci dans le détail, fit aussitôt après son arrestation, le récit du crime horrible qu'il venait de commettre, se renferme aujourd'hui dans un mutisme presque absolu. Il semble parfois frappé d'amnésie.

L'interrogatoire minutieux que lui fera subir le président apparaîtra comme un long monologue, ponctué par les interventions de Me Valentin.

Mouquet est Normand. Peut-être est-ce pour ne pas se compromettre, qu'il laissera sans réponse les questions à lui posées ? Il consentira toutefois à expliquer pourquoi il fut cassé du grade de sous-officier, alors qu'il était au régiment.

MOUQUET. — La cause de cette dégradation fut bien minime. J'avais interpellé un lieutenant, en lui disant : « C'est du « quarante au jus ». L'officier prit mal la chose.

Un époux volage

Le vice de Mouquet, par ailleurs excellemment noté, semble être l'inconstance.

LE PRESIDENT. — Inconstant au travail, vous avez été inconstant dans la vie intime et c'est pourquoi vous êtes poursuivi aujourd'hui.

Un portrait d'époux volage est esquissé par le président, qui poursuit :

— Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que vous étiez, ce qu'on appelle un « coureur de jupons ». Vous faisiez la cour à toutes vos serveuses !

La pauvre Mme Mouquet était pleine de mansuétude. Après chaque escapade de son mari, elle pardonnait.

Leur affaire, pourtant, le « Normandy-Palace », avait prospéré. L'ancienne baraque en planches avait fait place à un hôtel confortable.

Mme Mouquet eut pourtant, elle aussi, une aventure, il y a quelques années, avec un serveur du nom peu prédestiné de « Charlot ».

L'accusé compte en tirer parti pour sa défense.

LE PRESIDENT. — Elle était un peu excusable de ses faiblesses du fait de votre conduite personnelle !

» Elle a agi par dépit, car vous la délaissiez pour toutes les femmes que vous trouviez sur votre chemin ! »

Une Bretonne au « Normandy »

La présence d'une femme fatale provoqua le drame. Mouquet éprouvait pour Mme Le Rouzic une passion violente.

LE PRESIDENT. — Votre femme s'est justement alarmée pour elle et pour ses enfants. D'autant plus que vous aviez trouvé tout naturel de lui imposer Mme Le Rouzic.

Celle-ci, qui paraîtra tout à l'heure à la barre des témoins, fit toutefois des efforts, un peu tardifs il est vrai, pour réparer le dommage causé.

Tandis qu'à la gare de Dunkerque, elle faisait à son trop entreprenant patron ses adieux, elle lui donna un conseil :

— Sois gentil avec ta femme et tes enfants !

Ajoutons que Mme Le Rouzic a payé durement sa faute. A la nouvelle du meurtre, son mari l'a chassée et elle vit maintenant en Bretagne chez ses parents.

Elle avait peut-être prévu le drame et, au soupirant, elle suggérait :

— Il faut cesser de nous voir, ta femme s'apercevra du manège !

Mouquet, emporté par sa flamme, avait répondu :

— Ne t'en fais pas, après la saison, on f... le camp !

Mémoire défaillante

Jusque là, Mouquet n'a que rarement pris la parole, mais à l'instant où on arrive aux faits, son mutisme devient encore plus complet. Il a perdu absolument l'usage de la parole.

Il a oublié qu'il a proféré des menaces. Il a perdu le souvenir du récit qu'il a fait au commissaire de police et au juge d'instruction.

MOUQUET. — J'ai « analysé » les faits sans savoir s'ils s'étaient exactement passés de cette façon !

LE PRESIDENT. — Expliquez-vous, analysez de nouveau. Vous êtes là pour vous défendre !

Mais Mouquet reste coi. Il est aujourd'hui à court d'analyse et son avocat intervient :

— Il est là pour se défendre et non pour s'accuser.

Aussi M. Mommessin est obligé de rapporter, selon le dossier, la scène tragique :

— Vous l'avez massacrée, au moment même où elle cherchait à se protéger.

» Et de plus, la malheureuse victime était dans une position intéressante. C'est donc un double assassinat que l'on vous reproche. »

« J'avais peur de ma femme »

Mouquet avait acheté l'arme de son crime cinq ans plus tôt.

— C'était pour me protéger contre Charlot qui m'avait menacé de mort.

Ce Charlot aurait été, rappelons-le, l'ami de passage de sa victime.

Charlot menaça Mouquet de mort. Ce dernier porta plainte, mais celle-ci fut classée sans suite.

Il portait ce revolver parce qu'il avait peur de sa femme.

MOUQUET. — Elle portait sur elle un couteau de boucherie.

LE PRESIDENT. — Elle ne s'en est jamais servie !

Me MOREEL. — Lui, par contre, l'a menacée avec cette arme.

Me VALENTIN. — C'est un couteau d'opérette !

L'accusé se défend d'avoir agi par vengeance :

— Je ne savais pas ce que je faisais !

— Mais vous avez pu pourtant vous rappeler les faits le lendemain du drame, reprend le président.

Me VALENTIN. — Mon client n'est pas un cinéaste qui a réglé un scénario, mais le triste héros d'un drame atroce qui ne sait que répondre à cet interrogatoire au compte-gouttes.

Les témoins

Le nombre des témoins est considérable. On entend des docteurs, des policiers, des serveuses, des plongeuses, des tenanciers de café, le défilé n'est d'ailleurs pas desagréable à l'œil.

M. le docteur MOUQUET, médecin légiste, estime que le tir de Mouquet a été précis. Il n'a pas raté sa victime, qui fut atteinte droit au cœur.

M. le docteur BRICHE, psychiâtre, conclut à la responsabilité totale de Mouquet. Il engage une vive discussion avec la défense sur la question de l'ivresse, ou de l'appoint ébrieux, d'après les termes du rapport. Selon Me Valentin, Mouquet était ivre quand il commit son crime.

Me VALENTIN. — Avez-vous fait quelques ponctions lombaires ?

— Il n'était pas utile d'infliger ce supplice à votre client !

— Vous avez été plein de délicatesse à son égard.

— Je n'admets pas cette critique. Mon rapport est fait avec tout le scrupule que j'apporte dans mes fonctions.

— Je le critiquerai néanmoins comme bon il me semblera.

On entend ensuite les jeunes personnes qui ont passé la soirée avec Mouquet, notamment au bar du « Pompier », vidant force bouteilles de champagne.

L'une d'elles déclare ingénument que Mouquet était passablement « étourdi ».

La déposition de Mme Le Rouzic est pour l'auditoire.

« Je suis devenue, dit-elle, son amie, par compassion, parce que je le savais malheureux en ménage ».

Sur une interpellation du président, elle rectifie : « C'était un caprice de ma part ».

— Vous avez dans cette affaire, poursuit le président, une grosse responsabilité morale. C'est vous qui êtes la cause de ce qui est arrivé.

— Quand je l'ai quitté, il m'a promis de se mieux conduire vis-à-vis de sa femme.

Mme Le Rouzic vient aussi révéler que son mari lui a accordé son pardon.

Me VALENTIN. — C'est une bonne jurisprudence !

On renonce à l'audition de Mme Fournier, qui s'évanouit à la barre.

Les débats se poursuivront aujourd'hui avec l'intervention de Me Moreel, le réquisitoire et la plaidoirie de Me Valentin.

J.-A. D.

La Loterie des Régions Libérées

LA CHANCE D'UN MINEUR DE BILLY-MONTIGNY : 1/10e ACHETÉ A LA BANQUE ROY LUI FIT GAGNER 150.000 FRANCS

L'heureux gagnant photographié devant la Banque Roy à LILLE où il est venu hier matin toucher les 150 billets de mille francs.

Un dixième de billet égale — tout compte fait — onze francs... en général. Après le tirage de la Loterie des Régions Libérées qui a eu lieu samdei dernier à Amiens, ce dixième là égale cent cinquante mille francs. C'est un maximum pour un dixième. Mais pour bouleverser pareillement l'arithmétique il faut remplir deux conditions: avoir de la chance et ensuite acheter le billet dans une banque qui les vend, elle aussi, sous le signe de la chance. Il faut croire que la Banque Roy, rue Faidherbe, à Lille, a particulièrement été touchée par la chance — et en ce qui concerne cet établissement bancaire la chose n'est pas rare — car un ouvrier mineur de **Billy-Montigny** vient de toucher cent cinquante beaux billets tous neufs de mille francs.

M. Roy a en effet versé cette somme hier matin, vers midi, à l'heureux bénéficiaire du 1/10e de billet portant le numéro 044.169.

Il paraît que c'est aux mystérieux pouvoirs du Trèfle porte-bonheur dont les billets vendus par la Banque Roy sont adornés qu'est due la chance de ce mineur du Pas-de-Calais.

Ce fameux dixième a été acheté par la femme de l'ouvrier mineur chez M. Constant, débitant de tabacs à Billy-Montigny. Elle avait fait cet achat discrètement sans en parler à son mari.

Or samedi soir la Radio lui apporta la bonne nouvelle. Elle s'empressa de montrer le billet au trèfle favorable à son époux qui éprouva la plus grande émotion de sa vie.

Ce favori de la fortune a tenu à garder l'anonymat. Tout ce que nous avons pu savoir — en dehors de sa profonde satisfaction — c'est qu'il a deux petites filles de 4 et 7 ans. L'aînée doit être opérée demain dans une clinique de la région.

Par le truchement de la banque Roy, la corne d'abondance que constitue la Loterie des Régions Libérées a déversé une multitude de billets bleus dans l'escarcelle du père d'une famille de braves travailleurs qui méritait cette bonne fortune.

LES AUTRES GROS LOTS DANS NOTRE RÉGION

Voici une liste de gros lots gagnés dans notre région :

1.500.000 francs : n° 44.169, 1/10, a été vendu chez M. Rogéré, tabacs, Grand Place, **Saint-Venant** (Pas-de-Calais).

1.000.000 : n° 7.538, 1/10, a été vendu chez Mme Hubersen, tabacs, Avenue Poincaré à **Béthune.**

1.000.000 : n° 9.268, 1/10, a été vendu chez M. Debrive, tabacs, rue d'Arras à **Seclin.**

1 autre 1/10 a été vendu chez M. Biscay, tabacs, rue d'Arras, à **Béthune.**

100.000 : n° 69.756, 1/10, a été vendu chez M. Delmotte, tabacs, rue d'Occident à **Bailleul.**

100.000 : n° 29.741, 1/10, a été vendu chez M. Merlen, tabacs, 56, rue Carnot, à **Saint-Omer.**

29.741. 1/10e. 100.000 fr. : M. Thienpont, 612, rue de Tourcoing, **Mouvaux.**

69.756. 1/10e, 100.000 fr. : Mme Lesot, 7, rue Anatole France, **Lille.**

7538. 1/10e 1.000.000 fr. : L. Piat, rue de Tourcoing, **Roubaix.**

34.161. 1/10e. 100.000 fr. : M. Marescaux, 4, Grand'Place, **Marcq-en-Barœul.**

97.419. 1/10e, 250.000 fr. : M. A. Boez, 74, rue de Gand, **Lille.**

9.268. 1/10e, 1.000.000 fr. : Mme Lenglet, Grand'Place, **Roubaix.**

40.760. 1/10e, 100.000 fr. : M. Louis Piat, rue de Tourcoing, **Roubaix.**

44169. 1/10e, 1.500.000 fr. : Mme Lenglet, Grand'Place, **Roubaix.**

PAIEMENT DES LOTS

Tous les lots (billets entiers et dixièmes officels G. R. G.) sont payables à vue au siége social du **Crédit du Nord, 4, rue Jean-Roisin, à Lille.**

Les Agences principales du Crédit du Nord, de la Société Nancéienne et du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, paieront, après vérification sur place, tous les lots dont le montant ne dépassera pas 1.000 francs.

Les Agences secondaires de ces mêmes Etablissements paieront, après vérification sur place, tous les lots dont le montant ne dépassera pas 120 francs.

Toutes les Agences de ces Etablissements paieront d'ailleurs tous les lots, quel qu'en soit le montant, après un court délai pour vérification à **Lille** des billets.

Les billets gagnants peuvent aussi être présentés à tous les Etablissements de Crédit qui procéderont à l'encaissement des lots.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 2 mars 1937. — *Soleil* : lever, 6 h. 33 ; coucher, 17 h. 34 ; Lune : lever, 23 h. 37 ; coucher, 8 h. 5. Aujourd'hui : Saint-Jacob. — Demain : Saint-Marin.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er mars 1937, à 17 h. 30 : Baromètre : 748 mm. 3 ; hausse depuis la veille, à 9 h. 15 : 9 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 1.5 ; Minima : 0.2 ; Maxima : 3.6 ; Etat hygrométrique : 92 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. 15 : 13 mm. 5 ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : faible ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; éclaircies ; giboulées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Quelques giboulées nocturnes et matinales suivies de beau temps nuageux ; Nouvelle aggravation le soir ; Vent du secteur Nord-Ouest, modéré, s'orientant à Sud-Ouest. — Minimum de température en baisse de 1 à 2 regrés sur la veille ; gelées nocturnes.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

2 Mars

1755. Mort du duc de Saint-Simon, l'auteurde « Mémoires » qui constituent un monument historique précieux pour l'étude du règne de Louis XIV.

1835. Mort de François II, empereur d'Autriche. Il avait fait partie de presque toutes les coalitions formées de 17921 à 1815 contre la Révolution française, puis contre Napoleon 1er, auquel il dut accorder la main de sa fille Marie-Louise.

1871. L'Assemblée Nationale ratifie les préliminaires de paix avec la Prusse.

1916. Mort d'Elisabeth de Roumanie, princesse de Wied, femme de Charles 1er. Sous le pseudonyme de Carmen Sylva, elle a écrit de délicieuses poésies, des nouvelles, des romans.

1922. A l'âge de 50 ans meurt Henry Bataille, poète et auteur dramatique.

1935. «Les autorités françaises reçoivent du gouvernement abyssin une indemnité de 800.000 francs versée à titre de réparation à la suite de l'incident de Dikil où l'administrateur Bernard a trouvé la mort avec 17 miliciens.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

NOUVELLE RÉPARTITION..... NOUVEAUX LOTS DE CONSOLATION...

Série 4 — 20 MARS — ROUBAIX

1 Billet = 2 numéros 2 chances

9400

LA RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS EN VUE DE LA PROCHAINE FOIRE INTERNATIONALE DE LILLE

Les résultats de la dernière réunion d'Affaires de la Foire Commerciale de Lille, en avril, avaient déjà montré que c'était surtout en période de ralentissement de l'activité économique que les Foires d'échantillons étaient les plus nécessaires. En effet, à travers une crise comme celle que nous subissons, les producteurs sont dans l'obligation de mettre tout en œuvre pour s'imposer auprès d'une clientèle dont le pouvoir d'achat est diminué ; la concurrence joue un rôle primordial et c'est grâce aux Foires, qu'une sélection peut s'opérer parmi les meilleurs produits dont les prix ont été le plus soigneusement étudiés.

On ne sera donc pas surpris d'apprendre que la préparation de la prochaine Foire de Lille, qui se tiendra rappelons-le du 3 au 18 avril, s'effectue sous les meilleurs auspices. Bien que les installations, sur le nouvel emplacement de la Porte Louis XIV soient particulièrement vastes, toute la surface disponible se trouvera occupée.

Le nombre des exposants actuellement inscrits est nettement supérieur à celui qui était enregistré l'an dernier à pareille époque. La superficie du hall de l'alimentation qui a été notablement agrandi est déjà entièrement louée, et il n'y a également plus de place dans la section de l'ameublement, dont l'aménagement au point de vue esthétique, a été cette année, très soigné.

Comme les années précédentes, le Comité de la Foire Internationale de Lille a déjà procédé à la répartition des emplacements dans différents halls, tels que l'ameublement, les appareils ménagers, chauffage, éclairage, alimentation. Il reste encore quelques places disponibles dans les autres sections, textile, mécanique, électricité, fonderie, T. S. F., etc...

Si des industriels désiraient être documentés sur cette prochaine Manifestation, il serait bon qu'ils le fassent sans tarder car les halls seront bientôt définitivement au complet.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Administration de la Foire, 69, rue Faidherbe à Lille. Tél. 502.62.
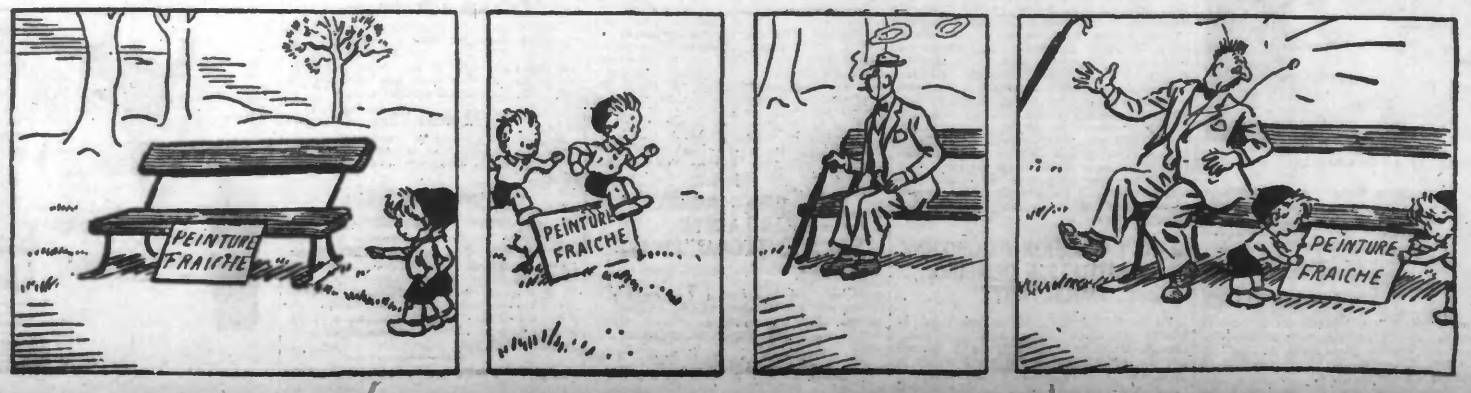
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX